Stefan Mäder, Président de l'Association Suisse d'Assurances ASA

(Seul le texte prononcé fait foi)

Chers journalistes,

Silvan Wildhaber, Martin Hirzel et Anne Luther ont pointé du doigt le nombre croissant d'exigences administratives que les entreprises en Suisse doivent satisfaire.

Le secteur suisse de l'assurance connaît ce phénomène particulièrement bien.

Nous relevons des branches les plus fortement réglementées de notre pays.

Et laissez-moi préciser une chose tout de suite:

Nous sommes favorables à une réglementation utile et à une surveillance forte.

Nous sommes contre toute réglementation superflue.

L'activité des assureurs repose sur la confiance.

Les clients doivent pouvoir compter sur le fait que leur assurance tiendra ses promesses, même dans dix, vingt ou trente ans.

Pour cela, il faut des règles claires.

Pour cela, il faut une surveillance forte.

Pour cela, il faut de la stabilité.

La question n'est donc pas de savoir si des règles s'imposent ou non.

La question est la suivante:

De quelle dose de réglementation avons-nous besoin?

Et:

À partir de quel moment, la réglementation génère-t-elle plus de coûts qu'elle n'apporte de bénéfices?

Ou en d'autres termes:

À partir de quel moment la réglementation est-elle synonyme de sécurité?

Et quand se traduit-elle surtout par de la paperasserie?

Ces questions, nous devons nous les poser aujourd'hui.

En effet, face aux nouveaux défis, la tendance ces dernières années était surtout à la multiplication des prescriptions réglementaires, à l'ajout d'obligations de communiquer et au renforcement des exigences en matière de documentation.

Cela peut se comprendre dans certains cas.

Or, au final, cela complique surtout les choses, accroît la charge de travail et réduit la marge de manœuvre.

C'est oublier que chaque nouvelle disposition réglementaire a non seulement des répercussions en termes de coûts,

Association Suisse d'Assurances ASA
8002 Zurich ▪ Standard +41 44 208 28 28 ▪ svv.ch

mais elle affecte également l'innovation, les investissements et la compétitivité de notre pays.

L'amélioration de la situation, tel doit être l'objectif de la réglementation. Et si le secteur est en mesure de résoudre un problème en apportant lui-même une solution, point n'est alors besoin de réglementer. Une approche autonome et responsable est nettement préférable.

Le débat actuel sur **l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie** en constitue un bon exemple.

D'aucuns ne cessent de réclamer l'introduction d'obligations ou de nouvelles interventions de l'État. Or, cet exemple illustre justement que tout problème n'a pas forcément besoin de nouvelles directives pour être résolu.

En **révisant leur convention de libre passage**, les assureurs suisses ont élaboré une solution qui entrera en vigueur au début de l'année prochaine. Lorsque, en dépit de leurs efforts, des entreprises ne parviennent pas à trouver de solution d'assurance sans qu'aucune faute ne puisse leur être reprochée, le secteur dénoue de lui-même la situation. Un nouveau mécanisme d'attribution va être mis en place afin de garantir aux entreprises qu'elles pourront à coup sûr souscrire une assurance collective d'indemnités journalières en cas de maladie.

Pour moi, il s'agit-là d'un signal fort.

À chaque problème, sa solution, mais pas systématiquement réglementaire.

Chaque nouvelle difficulté n'implique pas forcément une nouvelle obligation, laquelle comporte aussi son lot d'inconvénients.

Et chaque dysfonctionnement ne justifie pas une nouvelle norme.

Souvent, les meilleures solutions naissent là où le libre jeu de la concurrence, la responsabilité individuelle et l'autoréglementation peuvent pleinement produire leurs effets. L'assurance privée d'indemnités journalières en cas de maladie en constitue un bon exemple. Le Conseil des États doit justement se prononcer sur ses modalités d'application lors de la session d'hiver.

C'est pourquoi, avant toute introduction d'une nouvelle disposition légale, il faut d'abord se demander:

L'ajout d'une nouvelle réglementation contribue-t-il réellement à apporter une réponse à un problème?

Ou est-ce que nous n'aggravons pas plutôt la charge administrative?

C'est exactement la même question que nous devons nous poser en matière de réglementation des marchés financiers.

La protection de la clientèle et la stabilité sont et restent des objectifs prioritaires.

Cela ne fait aucun doute.

Mais la Suisse ne doit pas jauger la réglementation et la surveillance uniquement en fonction de leur capacité à garantir une meilleure protection de la clientèle ou une sécurité accrue.

Elle doit également les évaluer à l'aune de leur impact sur la **compétitivité** de notre place financière. Cela inclut la sécurité juridique des processus de surveillance et une délimitation claire des compétences de l'autorité de surveillance.

C'est la raison pour laquelle nous mettons tout en œuvre pour que la compétitivité de la place financière suisse relève expressément aussi de ces objectifs prioritaires et qu'elle soit dès lors systématiquement prise en considération. En outre, il s'agit de renforcer la surveillance par un meilleur contrôle institutionnel, ce qui permettra d'améliorer la légitimité des dispositions réglementaires.

Car la protection de la clientèle, la stabilité et la compétitivité ne sont pas antinomiques.

Bien au contraire.

Un marché compétitif stimule l'innovation.

Un marché compétitif nourrit la multiplicité des offres.

Un marché compétitif garantit des solutions attractives.

Et ce, essentiellement au bénéfice de la clientèle.

Pour cela, nous avons besoin d'un cadre de surveillance

qui tienne davantage compte des risques,

qui soit davantage proportionné,

et qui s'appuie davantage sur des principes plutôt que sur des prescriptions sensées régir chaque point de détail.

Nous avons besoin de conditions d'exercice qui renforcent la compétitivité et l'esprit d'entreprise.

De conditions d'exercice qui favorisent la numérisation des processus.

Et de conditions d'exercice qui reconnaissent les différences entre les modèles économiques des assureurs et ceux des banques et en tiennent compte.

Mesdames et messieurs,

La Suisse est prospère, car elle a su allier sécurité et liberté d'entreprise.

Cet équilibre, nous devons absolument le préserver.

La Suisse n'a pas besoin de moins de sécurité.

La Suisse a besoin de moins de bureaucratie inutile.

Une réglementation mesurée exerce un effet protecteur.

Une réglementation excessive exerce un effet inhibiteur.

Et parfois, elle affaiblit précisément cette capacité d'innovation et cette compétitivité, garantes de notre prospérité.

La réglementation devrait se contenter de mettre des garde-fous.

Mais ce n'est pas à elle de prendre le volant.

Si nous voulons que la place financière suisse conserve son bon positionnement, il faut faire davantage confiance au libre jeu de la concurrence, à la responsabilité individuelle et à une réglementation mesurée.

Cela renforce l'économie.

Cela renforce la place financière.

Et cela renforce aussi, et surtout, les clientes et les clients.

Merci de votre attention.